

## **Communiqué de presse**

8 octobre 2021

### **Projets photovoltaïques sur grandes toitures : le gouvernement traduit enfin ses engagements dans les faits**

La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a annoncé, ce jeudi 7 octobre, la signature d'un arrêté facilitant le développement des projets photovoltaïques sur grandes toitures, en permettant aux projets de moins de 500 kW, soit 5 000 m<sup>2</sup> de surface, d'avoir droit à un tarif d'achat sans avoir besoin de passer par un appel d'offres.

Cette décision concrétise une annonce du gouvernement qui remonte au mois de février 2020. Interpellée sur le sujet par la présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, avait annoncé officiellement, lors du Salon de l'agriculture, le relèvement à 300 kWc du seuil d'appels d'offres du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles. Cette décision était très attendue, d'une part pour le développement de l'énergie solaire, d'autre part pour permettre aux agriculteurs, qui ne disposent pas des moyens techniques nécessaires pour répondre aux appels d'offres, de tirer de cette production d'énergie un complément substantiel de revenus.

Marie-Guite Dufay a régulièrement interpellé le gouvernement pour qu'il fasse accélérer la prise de décision européenne. « *Je me suis beaucoup battue sur ce sujet, je suis aujourd'hui très satisfaite de voir que le gouvernement a enfin tenu parole, réagit Marie-Guite Dufay. J'ai bataillé pendant de longs mois, et le mois dernier encore auprès du Premier ministre, pour que soit franchie la dernière étape de la traduction réglementaire de la décision européenne. C'est chose faite et je m'en réjouis, pour nos agriculteurs et de manière générale pour tous ceux qui investissent sur le photovoltaïque, ainsi que pour notre trajectoire vers une région à énergie positive et bas carbone* », rappelle Marie-Guite Dufay.

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08